"LES COURS DE SORBONNE"

Certificat d'Etudes Supérieures
d'Histoire Moderne et Contemporaine

LA MONARCHIE DE JUILLET

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
IMPRIMÉS

PAR

GEORGES LEFEBVRE

Professeur à la Faculté des Lettres de Paris

4° L 61 1
5294
(3)

Fascicule III

CENTRE DE DOCUMENTATION UNIVERSITAIRE
TOURNIER & CONSTANS
5, Place de la Sorbonne
PARIS — V^e^

LES SUCCESSEURS DE CASIMIR PERIER.

LA LUTTE CONTRE L'OPPOSITION REVOLUTIONNAIRE.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Avec l'étude du ministère du 11 Octobre 1832, nous commençons une période très confuse au point de vue parlementaire. Les ministères se succèdent avec une rapidité étonnante; aussi nous allons étudier les successeurs de Casimir Périer dans leur ensemble à partir de 1832 jusqu'au-delà de 1840.

Ces successeurs réunis dans le ministère du 11 Octobre ont eu une existence assez paisible. Leur début a été assuré par le fait qu'il a coincidé avec l'Affaire d'Anvers; c'est au mois d'Octobre 1832 que la France a pris la résolution, sans attendre l'assentiment des Anglais, d'envoyer l'armée du Maréchal Gérard prendre Anvers pour le compte des Belges, et, le dernier service rendu par Talleyrand fut d'obtenir du ministre Palmerston une adhésion à l'expédition contre Anvers. Evidemment cette nécessité d'ordre extérieur a protégé les débuts du ministère que l'opinion n'avait pas bien accueilli; donc en 1833, la vie de ce ministère a été paisible et il a commencé à faire voter des lois d'affaires et notamment la fameuse loi sur "l'Instruction primaire". Sous ce calme apparent, la propagande révolutionnaire c'est-à-dire l'action des partis qui ne voulaient pas reconnaître la Monarchie de Juillet et qui comprenaient les légitimistes, surtout les républicains, continuait; en 1834, il y a eu une nouvelle crise prolongée en 1835 et au-delà. C'est donc cette lutte des successeurs de Casimir Périer contre l'opposition révolutionnaire que nous allons étudier, puis dans une seconde partie, nous reviendrons sur les dissensions parlementaires, les variations ministérielles et sur le conflit des ministres avec le roi. Ces dissensions entre les ministres et le roi ont eu surtout pour objet la politique extérieure. En troisième lieu nous étudirons cette politique extérieure et plus tard la politique d'affaires c'est-à-dire le gouvernement administratif, économique et colonial du pays qui, pour l'histoire des Français, est l'essentiel.

D. L. 103113 26-3-37

ETUDE DE LA LUTTE CONTRE L'OPPOSITION REVOLUTIONNAIRE.

I - LES LEGITIMISTES.- C'étaient des révolutionnaires puisqu'ils voulaient renverser la Monarchie pour rétablir le duc de Bordeaux, Henri V. Après l'échec de la duchesse de Berry dans la Vendée, il n'y a plus eu de prises d'armes légitimistes, ni même de complots. Le premier soin de M.Thiers, ministre de l'Intérieur dans le cabinet du 11 Octobre, a été de chercher à faire arrêter la duchesse de Berry; c'était évidemment un coup de maître et qui a porté M. Thiers au premier plan; il a réussi grâce à une dénonciation d'un juif converti, Deutz, qui avait été le complice des légitimistes. Il révéla la cachette où se trouvait la duchesse; ainsi, on a réussi à la capturer et au mois de Novembre 1832, on l'expédia à la forteresse de Blaye. Le gouvernement n'a pas voulu lui faire son procès, car il savait qu'il y avait dans l'administration et dans la magistrature un grand nombre de légitimistes et que ce procès pourrait finir mal : la duchesse mettrait en cause le roi lui-même qui, autrefois, avait juré fidélité aux Bourbons et c'est lui qui serait mis en accusation; on a donc gardé la duchesse sous clef à Blaye et quelque temps après, la duchesse veuve depuis 1820 a dû reconnaitre qu'elle était enceinte; elle a expliqué qu'étant dans le royaume de Naples, elle s'était remariée secrètement avec un gentilhomme napolitain. Parmi les légitimistes, cela jeta un froid et M.Thiers fut de nouveau satisfait de la combinaison adoptée; les légitimistes interloqués déclarèrent que ce n'était pas vrai mais il fallut reconnaître un peu plus tard qu'il était bien né un héritier (pas du trône puisque son père n'était pas de sang royal). Evidemment, il en est résulté chez les adversaires une polémique qui pouvait être d'assez mauvais goût mais qui a porté au prestige de la duchesse de Berry un coup dont elle ne s'est jamais remise. Charles X lorsqu'il apprit cette histoire rompit avec la duchesse. Pour Louis-Philippe c'était une excellente affaire. Charles X mourut dans l'indifférence en 1836 à Goritz et l'action proprement dite des légitimistes est devenue inexistante. La preuve que le gouvernement était rassuré, c'est que peu après il a gracié les ministres de Charles X : Polignac, par exemple, a vu sa peine commuée en bannissement.

Cependant si les légitimistes ont cessé d'agir révolutionnairement, ils sont restés pour le gouvernement de Louis-Philippe des opposants ennuyeux. Ils étaient très nombreux dans le monde et parmi les fonctionnaires; dans les salons, les légitimistes ne recevaient pas les orléanistes; donc il était difficile pour une famille de se rallier à l'Orléanisme afin d'obtenir des places dans l'armée ou la diplomatie pour ses enfants, parce que du même coup elle était mise à l'index par les familles légitimistes. Pour le gouvernement, c'était une situation difficile; ceci ne touchait pas un très grand nombre de familles mais celles qui fournissaient traditionnellement une partie du personnel gouvernemental et administratif étaient troublées dans les relations mondaines. Pour un gouvernement qui serait vraiment démocratique, cela n'aurait pas eu une importance extrême, mais pour les orléanistes qui prove-

naient de l'ancienne aristocratie française, c'était plus grave qu'on ne croirait; ces difficultés s'étendaient aux Sociétés Savantes, aux Académies; la division s'y introduisait entre gens qui auraient du rester d'accord. Enfin ce qu'il y avait de plus grave encore, c'est que les légitimistes étaient très nombreux dans la magistrature et ceci à cause de l'inamovibilité. Dans le parquet, on avait procédé à l'épuration puisqu'il ne bénéficiait pas de l'inamovibilité, mais la magistrature assise, celle qui juge, est protégée par l'inamovibilité. En 1830, il avait été question de la suspendre mais Dupin s'y était opposé et avait réussi à obtenir qu'on écartât cette mesure; les légitimistes sont donc restés en place à moins qu'ils ne voulussent pas prêter serment; certains partirent, mais beaucoup restèrent et jusqu'à la fin, en 1848, les légitimistes furent très nombreux et on le voit par les rapports des procureurs généraux qui dénoncent tel magistrat comme un légitimiste.

Voilà en quoi consiste, avec quelques autres manifestations comme les voyages des légitimistes pour aller saluer Henri V, les ennuis procurés au gouvernement: assurément, ils n'étaient pas suffisants pour le renverser.

II - LES REPUBLICAINS (1).- Leur rôle est différent. Ils étaient bien résolus à renverser Louis-Philippe les armes à la main ou à le tuer et ils causèrent des ennuis très graves. Pour nous en rendre compte, nous allons faire un tableau de l'activité républicaine, de sa propagande et des résultats obtenus.

Il y avait d'abord après l'insurrection de Juin 1832 pour représenter les républicains, les anciennes sociétés qui n'avaient pas toutes disparues ou dont les membres étaient restés liés par l'amitié : la Société Constitutionnelle; les Associations nationales que Casimir Périer avait dissoutes mais dont les membres restaient en place; la Société "Aide-toi, le ciel t'aidera" qui subsistait toujours. Ces sociétés n'étaient pas républicaines mais c'est parmi les membres que la propagande républicaine a réussi le mieux; c'est pourquoi on ne peut pas les ignorer; ce sont des sociétés pré-républicaines; tous leurs membres ne sont pas passés à la république mais beaucoup.

Parmi eux, au premier rang, se trouve Armand Carrel, un ancien officier qui, en 1823 ayant quitté l'armée, avait pris une initiative très grave et contestable : il était allé en Espagne pour résister à l'invasion française et il avait figuré parmi la poigné de libéraux qui au bord de la Bidassoa avaient déployé le drapeau tricolore pour inviter les soldats de Louis XVIII à faire défection. En 1830, il était un des rédacteurs principaux du

---

1) G. Weill, Histoire du parti républicain en France (1814-1870); nouvelle édition complètement refondue, 1928.

"National" et contribuait à mettre Louis-Philippe sur le trône. Au commencement de 1832, il n'était pas républicain; en 1830 et 1831, il avait écrit des articles où il montrait qu'on s'était trompé sur le peuple, qu'on l'avait cru incapable d'avoir une opinion politique et que c'était lui qui avait fait la Révolution; il faisait ainsi un pas vers la démocratie puisqu'il prenait en considération le peuple, mais dans le numéro du 3 Janvier 1832, il disait encore : "Est-ce à dire que nous sommes républicains? Pas Positivement". En Janvier 1832 il n'était donc pas républicain; c'est après l'insurrection et par l'émotion causée par cette secousse et par la répression, que Carrel, par esprit chevaleresque, jugea qu'il devait rompre avec les orléanistes; il fit profession officielle de républicanisme et fut un des principaux chefs du parti. Mais comme son origine était tout à fait modérée, Carrel est resté le républicain de droite; comme c'était un journaliste de grande valeur tout à fait éminent par la qualité du style, la tenue de la pensée, la moralité, l'adhésion de Carrel avait une grande importance; avec cela, extrêmement aimé et séduisant parce qu'il avait, comme beaucoup de républicains romantiques, essentiellement le désintéressement, l'esprit chevaleresque. Ce sont des figures héroïques qui sont passées de mode mais qui font honneur à la nation française.

Ces anciennes sociétés, quelles qu'elles soient, se sont trouvées éclipsées à partir de la fin de 1832, au moins à Paris, par de nouvelles associations qui n'étaient pas non plus spécifiquement républicaines mais qui cependant étaient créées par des républicains.

1°- L'Association libre pour l'Instruction gratuite du peuple. Pour la première fois, nous voyons les républicains s'organiser pour instruire le peuple; ils veulent par l'initiative privée entreprendre d'instruire les gens du peuple qui le demandent. Cette association n'est pas nouvelle; on l'avait créée en 1830 parce qu'après les journées de Juillet on avait rassemblé à Saint-Cloud les blessés de l'Insurrection et parmi eux, il y avait beaucoup d'ouvriers qui ne savaient pas lire; pendant leur convalescence, on avait imaginé de leur faire des cours. Dans cette association, les deux tendances, orléaniste et républicaine, se sont heurtées et un professeur, ami des Saint-Simoniens, Le Chevalier, rompit avec l'association primitive et fonda l'Association libre pour l'Instruction gratuite du peuple en 1831. Le Chevalier était républicain et prit parti en 1832 pour l'Insurrection de sorte qu'après l'échec, il dut s'enfuir en Angleterre; l'association fut un moment dissoute par le gouvernement, puis elle se reforma en 1833 et acquit pendant cette année-là une grande activité. Elle fonda à Paris un grand nombre de cours gratuits pour instruire les gens du peuple; en même temps elle servit de trait d'union aux républicains.

2°- L'Association pour la défense de la liberté de la Presse patriotique et la liberté individuelle, organisée en 1833 mais dont il était déjà question en 1832. En 1833, la section de Paris s'intitula l'association républicaine pour la liberté de la presse; dans cette association voisinaient quelques orléanistes

libéraux avec une grande majorité de républicains, la plupart modérés à la manière de Carrel, Garnier-Pagès était le plus important. A la Chambre, on peut ajouter que les républicains avaient quelques représentants qui étaient de la nuance de ces associations, républicains modérés, et qui ne rompaient pas toute espèce de liens avec l'opposition dynastique, c'est-à-dire avec le parti du mouvement qui restait fidèle à Louis-Philippe. Parmi les principaux représentants, si on laisse de côté les anciens comme Lafayette, il y avait Voyer d'Argenson, Audry de Puyraveau; plusieurs sont des survivants de la Révolution; le plus remarquable, c'était Garnier-Pagès.

Garnier-Pagès, né à Marseille en 1801, s'appelait en réalité Garnier, mais il avait perdu son père de très bonne heure et sa mère s'était remariée avec Pagès d'où son double nom; de même son frère utérin, qui lui s'appelait Pagès, reprit le nom du père de son frère et s'appela Garnier-Pagès le jeune. Ce père adoptif était un maître de pension qui se ruina et il dut retirer ses fils du collège. Les deux frères se débrouillèrent pour gagner leur vie et au bout d'un certain temps, le cadet gagna assez d'argent dans le commerce pour déclarer à son frère qu'il pouvait reprendre ses études et se diriger vers la carrière politique; il se fit donc recevoir avocat et put commencer une carrière politique (comme dans la société "Aide-toi, le ciel t'aidera). C'est son frère aussi qui lui gagna suffisamment d'argent pour qu'il put obtenir le cens et ainsi en 1831, il devint député de l'Isère. C'était un homme très distingué, très bon parlementaire, très habile aussi dans les discussions pour choisir les éléments favorables et très respecté à la Chambre par ses adversaires parce qu'il avait beaucoup de pondération. Le 28 Novembre 1832, il fit à la Chambre publiquement une déclaration républicaine; son influence ne pouvait pas être très grande et la majorité des royalistes, tout en l'écoutant, ne se laissaient pas convaincre.

A côté de lui, il y avait d'autres hommes qui ont eu moins d'influence; ce sont pas exemple : Cabet qui avait d'abord été un membre de la Charbonnerie et ensuite orléaniste. Après 1830, il fut procureur du roi en Corse, mais il se dégoûta du régime et donna sa démission en 1831; il se fit alors nommer député et devint un des chefs républicains; il fut gagné assez vite par le communisme utopiste et devint fameux à partir de 1834; à la Chambre, il n'eut qu'une faible influence. On peut citer aussi Cormenin qui en eut beaucoup plus; il était député de Montargis où il avait des propriétés, ce qui explique que Montargis fut un centre républicain des plus importants. Il était très habile pamphlétaire et remarquable comme orateur à la Chambre, dans les débats des affaires, surtout dans les Finances, et il se fit une grande réputation en stigmatisant la soi-disant avarice de Louis-Philippe.

Ces républicains n'étaient pas des républicains d'action et pour le pouvoir, ils n'étaient pas dangereux; ce qui était beaucoup plus redoutable, c'étaient les Sociétés d'action qui forment une seconde catégorie, celle des républicains d'insurrection.

Le projet d'alliance avait échoué et dans des conditions si mortifiantes pour la France qu'elle finissait par prendre en Espagne une situation indépendante qui contrecarrait la politique anglaise. Dans ce cas, la France, qui n'avait pas d'alliés parmi les puissances continentales, risquait aussi de n'en plus avoir dans l'Ouest car l'entente avec l'Angleterre tendait à disparaitre. Louis-Philippe ne s'en alarmait pas au contraire il entrevoyait que si l'entente avec l'Angleterre disparaissait, celui lui donnerait le champ libre pour s'entendre avec les puissances de l'Est.

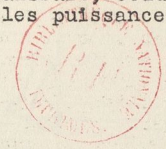

FIN DU TROISIEME FASCICULE.

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1er mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XXe siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1er mars 2012.

Avec le soutien du

CNL Centre national du livre